



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 5699/24/2025

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 30.01.25 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 30.01.25 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : Cyril Pabst

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux Services des espaces publics Section des espaces verts

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	A Glion – 1823 Glion
Parcelle No	5699

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Voir point « E »

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	5/7/8/8/9/6/6//7/7/8/6/7/5 = Ø 89 cm	
2	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	16/11/14/10/10/12/9/14/18/12/11/10/14 = Ø 161 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP	
Remarque(s) du responsable communal : Les deux érables sycomores se trouvent sur un talus instable et risquent de tomber, représentant un risque pour le public. De plus, étant des rejets de souche, leur ancrage au collet n'est pas assuré, ce qui constitue un point de faiblesse important.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.	
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :	
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 2 arbres majeurs sur une autre parcelle communale, d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)	
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 25.02.2025 au 26.03.2025	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Florim Ajda	Date : <u>14.02.2025</u>	Visa : <u>FA</u>
Le chef de service : Patrick Aubort	Date : <u>14.02.2025</u>	Visa : 
La directrice : Irina Gote	Date : <u>14.02.2025</u>	Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap — Informations dépourvues de foi publique



Demande d'autorisation d'abattage, parcelle 5699

Arbre n°1 érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Arbre n°2 érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)

Echelle : 1:250

Coordonnées : 2560'682 / 1142'504

Date d'impression : 13.02.2025

ARBRES N° 1 ET 2



ARBRE N° 1



ARBRE N° 2

